

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

**FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances du 07/05/2025 et en C° Vie Locale les 3/04 et 07/05/2025

Plusieurs associations sollicitent des aides exceptionnelles dans le cadre de leurs projets 2025. Le Maire propose de voter chacune des propositions, en précisant que les élus qui pourraient être intéressés ne doivent pas participer à la délibération. **Le compte 65748 n'étant pas suffisamment pourvu au BP2025, la présente délibération est conditionnée par l'adoption d'une décision modificative dans le cadre du vote du budget supplémentaire.**

**1) subvention exceptionnelle pour AILLEURS SOLIDAIRE : 240€**

|                |               |            |               |                        |           |          |
|----------------|---------------|------------|---------------|------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_18A | Présents : 28 | Pouvoirs : | Abstentions : | Suffrages exprimés :28 | Pour : 28 | Contre : |
|----------------|---------------|------------|---------------|------------------------|-----------|----------|

Ailleurs solidaire est une association à vocation humanitaire qui a pour objet d'aider les populations les plus démunies, notamment dans les pays d'Asie. Pour ce faire, elle investit dans des projets visant à soutenir l'éducation et à éradiquer la pauvreté. L'association sollicite la Ville pour parrainer 1 enfant népalais et prendre en charge sa scolarité sur une durée d'un an. Il est proposé de lui octroyer une subvention de 240€ (sur la base des frais scolaires, incluant les repas du midi et la fourniture des uniformes).

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**2) Proposition de subvention exceptionnelle pour l'AJSO FOOTBALL : 10 000€**

|                |               |            |               |                        |           |          |
|----------------|---------------|------------|---------------|------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_18B | Présents : 28 | Pouvoirs : | Abstentions : | Suffrages exprimés :28 | Pour : 28 | Contre : |
|----------------|---------------|------------|---------------|------------------------|-----------|----------|

L'association AJSO Football organise habituellement son Loto annuel aux Tennis couverts mais ne peut le faire cette année en raison des travaux de réfection du bâtiment, ce qui représente un gros manque à gagner. De plus, ses activités ont été affectées par l'inondation des terrains cet hiver. L'AJSO Foot sollicite donc une aide financière pour équilibrer son budget et en compensation de son préjudice. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 10 000€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**3) Proposition de subvention exceptionnelle pour l'AJSO BASKET : 1 800€**

|                |               |            |               |                        |           |          |
|----------------|---------------|------------|---------------|------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_18C | Présents : 26 | Pouvoirs : | Abstentions : | Suffrages exprimés :26 | Pour : 26 | Contre : |
|----------------|---------------|------------|---------------|------------------------|-----------|----------|

Les associations sportives AJSO Basket et AJSO Handball ont porté un projet commun consistant en la réalisation d'une fresque dans le gymnase COSEC par les enfants adhérents, sous la houlette de Solice, artiste grapheur.

Le devis présenté étant de 3 600 €, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'AJSO Basket, porteuse principale du projet.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes<sup>1</sup>, valide la proposition.

**4) Proposition de subvention complémentaire pour l'AJSO BASKET : 5000€**

|                |               |            |               |                         |           |          |
|----------------|---------------|------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_18D | Présents : 26 | Pouvoirs : | Abstentions : | Suffrages exprimés : 26 | Pour : 26 | Contre : |
|----------------|---------------|------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|

L'AJSO Basketball de Ouistreham connaît cette saison une progression importante, tant du nombre de ses adhérents que des résultats qu'elle obtient lors des différents championnats. En contrepartie, les frais de versement dus à la Fédération de Basket ont été réévalués aussi, du fait de l'augmentation des effectifs, gavant le budget de l'association qui n'avait pas anticipé un tel surcoût. Le club sollicite une aide exceptionnelle de la commune. Il est proposé de lui octroyer une aide complémentaire de 5 000 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes<sup>2</sup>, valide la proposition.

**5) Proposition de subvention exceptionnelle pour l'Amicale des ANCIENS COMBATTANTS ET AFN : 915€**

|                |               |            |               |                         |           |          |
|----------------|---------------|------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_18E | Présents : 28 | Pouvoirs : | Abstentions : | Suffrages exprimés : 28 | Pour : 28 | Contre : |
|----------------|---------------|------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|

L'Amicale des Anciens Combattants doit procéder au renouvellement des concessions d'anciens combattants de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale inhumés dans le cimetière de Ouistreham, qui sont arrivées à échéance. Elle sollicite une subvention exceptionnelle pour aider au financement de cette opération.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**6) Proposition de subvention exceptionnelle pour l'AMICALE PONGISTE DE OUISTREHAM (APO) : 1000€**

|                |               |            |               |                         |           |          |
|----------------|---------------|------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_18F | Présents : 28 | Pouvoirs : | Abstentions : | Suffrages exprimés : 28 | Pour : 28 | Contre : |
|----------------|---------------|------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|

L'Amicale pongiste de Ouistreham compte parmi ses membres 2 joueurs atteints de la maladie de Parkinson. Ces 2 athlètes envisagent de défendre les couleurs de leur club lors des championnats du monde de ping en Suède et à l'occasion de 2 tournois, l'un à Vallon Pont d'Arc et l'autre à Oldenburg en Allemagne. Les frais inhérents aux déplacements et au séjour sur place sont estimés à plus de 6 000 €. Aussi, le club sollicite une aide de la Ville qui viendrait compléter les divers soutiens financiers dont ils disposent déjà. Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**7) Proposition de subvention exceptionnelle pour le BADMINTON CLUB : 500€**

|                |               |            |               |                         |           |          |
|----------------|---------------|------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_18G | Présents : 28 | Pouvoirs : | Abstentions : | Suffrages exprimés : 28 | Pour : 28 | Contre : |
|----------------|---------------|------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|

En raison des travaux de réfection qui se tiennent aux Tennis couverts, le club de Badminton a dû annuler ses créneaux adultes dès mars dernier et ce jusqu'à l'automne prochain, soit plus de la moitié de ses interventions, pour ne sauvegarder que les cours pour enfants, essentiels à la survie de l'association. Face à cette perte de recettes importante, le club sollicite l'aide de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une aide exceptionnelle de 500€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**8) Proposition de subvention exceptionnelle pour la CHORALE DE OUISTREHAM RIVA-BELLA : 3000€**

|                |               |            |               |                         |           |          |
|----------------|---------------|------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_18H | Présents : 28 | Pouvoirs : | Abstentions : | Suffrages exprimés : 28 | Pour : 28 | Contre : |
|----------------|---------------|------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|

La Chorale de Ouistreham va participer aux festivités entourant la célébration du Millénaire de Caen. Dans ce cadre, elle va organiser 2 concerts dont un à Ouistreham Riva-Bella. Afin de participer aux frais engendré par l'évènement, elle sollicite l'aide de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**9) Proposition de subvention exceptionnelle pour le CBL : 7 500€**

<sup>1</sup> Mme Segaud Castex et M. Tison ne prennent pas part à la délibération.

<sup>2</sup> Mme Segaud Castex et M. Tison ne prennent pas part à la délibération.

DL20250512\_18I

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Le Club de Boules et Loisirs (CBL) de Quistreham souhaite installer un chalet sur le terrain mis à leur disposition allée Marc Mouchel. Ce cabanon servira notamment de local de stockage, d'accueil pour les inscriptions lors des concours et de buvette. Afin d'aider au financement d'une partie de la dépense, le club sollicite une aide de la commune. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 7 500 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**10) Proposition de subvention exceptionnelle pour la COLOR'PEPS CÔTE DE NACRE : 500€**

DL20250512\_18J

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

L'association Color'Peps Côte de Nacre doit se déplacer en région parisienne le 25 mai prochain pour participer à un concours de danse moderne, le Neodance Contest, où une victoire leur assurerait une place en finale du Neodance Convention dans la catégorie « Groupe ». À ce jour, une des élèves s'est déjà qualifiée en individuel.

Les membres du club sont très investies et parviennent habituellement à lever les fonds nécessaires à l'inscription aux concours et à la confection des costumes, par des actions ponctuelles (vestiaires aux Vœux du maire, buvette et restauration à la Saint Patrick, tombolas...). Cette année, l'association a encore pris en charge les frais inhérents aux inscriptions et aux costumes, mais elle n'a pas pu équilibrer son budget au regard des coûts de déplacement. Elle sollicite une aide exceptionnelle de 500€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**11) Demande de subvention exceptionnelle pour l'ECHIQUIER DE L'HIPPOCAMPE : 300€**

DL20250512\_18K

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

L'association L'Échiquier de L'Hippocampe a accueilli le 29 janvier dernier le Championnat d'échecs des écoles de l'Académie de Caen. À cette occasion, le club nouvellement créé a dû engager des dépenses pour acheter le matériel nécessaire à la tenue de l'événement. En signe de soutien, il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 300 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**12) Demande de subvention exceptionnelle pour l'EMLA-4L: 500€**

DL20250512\_18L

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

L'association EmLa-4L, plus connue sous le nom d'Équipage AVE, participe à l'EUROPE.RAID, un périple de 8000 km qui se tiendra du 2 au 22 août prochains. Le but de cette action humanitaire est de traverser l'Europe d'ouest en est à bord d'une Peugeot 205, avec 23 escales dans des villes partenaires, afin d'acheminer du matériel scolaire, sportif et médical dans des écoles défavorisées d'Europe de l'Est. Le projet est principalement financé par le biais de dons et du sponsoring. L'association sollicite également l'aide de la Ville pour compléter en partie les frais logistiques. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**13) Demande de subvention exceptionnelle pour l'association des FAMILLES DES COMMANDOS KIEFFER : 1 500€**

DL20250512\_18M

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

L'association des FAMILLES DES COMMANDOS DE LA FRANCE LIBRE DIT COMMANDO KIEFFER a pour objet de faire connaître, de faire respecter et de perpétuer la mémoire de tous les combattants qui contractèrent un engagement personnel entre 1942 et 1945 au sein des fusiliers marins et commandos de la France Libre intégrés aux commandos britannique. Dans le but de financer pour partie leurs activités liées au devoir de mémoire, notamment en cet année commémorative des 80 ans de la signature de l'armistice du 8 mai 1945, l'association sollicite une aide de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**14) Proposition de subvention exceptionnelle pour le comité de JUMELAGE BRAINE L'ALLEUD : 500€**

DL20250512\_18N

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Le comité de Jumelage Braine L'Alleud a le projet d'organiser un déplacement dans la ville de Braine L'Alleud à l'occasion du 210<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Waterloo. Elle sollicite une aide exceptionnelle de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 500€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**15) Demande de subvention exceptionnelle pour le KARATE PERFORMANCE CALVADOS : 500€**

DL20250512\_18O

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

L'association Karaté Performance Calvados, domiciliée sur Ouistreham Riva-Bella, encadre Jason BOULANGER, jeune karatéka Ouistrehamais prometteur, qui cumule déjà les podiums aussi bien nationaux qu'internationaux (6 dont 3 médailles d'or). Jason intégrera le prestigieux CREPS d'Île-de-France à la rentrée prochaine. Du fait de sa montée en compétence, le tarif des cours inhérents à sa formation a fortement augmenté cette année et l'association est en recherche de fonds et de sponsors pour soutenir sa progression, c'est pourquoi elle fait aujourd'hui appel à l'aide de la Ville. La somme de 500 € sera proposée au vote du Conseil.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**16) Demande de subvention exceptionnelle pour la fondation LEON GAUTIER (LG) : 1 500€**

DL20250512\_18P

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

La fondation LEON GAUTIER – UNIS POUR LA MEMOIRE, LA JEUNESSE ET LA PAIX a pour vocation de préserver la vérité historique, entretenir et transmettre la mémoire et les valeurs qui ont animé, durant toute sa vie, Léon GAUTIER, ainsi que plus largement ses 176 frères d'armes du débarquement et tous les membres du 1er Bataillon de Fusiliers Marins Commandos. Afin de soutenir ses activités liées au devoir de mémoire, plus particulièrement en cette année commémorative des 80 ans de la signature de l'armistice du 8 mai 1945, l'association sollicite une aide exceptionnelle de 1 500€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**17) Demande de subvention exceptionnelle pour LE REVE D'ELO : 1 500€**

DL20250512\_18Q

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Élodie était coordinatrice de projet à l'école du Bayon au Cambodge et s'était donné pour mission de créer une cantine au sein de l'établissement scolaire afin d'assurer aux enfants au moins un repas équilibré par jour. La Cantine d'Élo est née en 2014. Suite à son décès accidentel le 20 avril 2014, sa famille a souhaité perpétuer son rêve et a fondé l'association *Le Rêve d'Élo* dont l'objet est de soutenir financièrement la cantine. Aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de la disparition d'Élodie, l'association souhaite faire appel à la générosité de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**18) Demande de subvention exceptionnelle pour le RIVA FIGHT CLUB : 1 000€**

DL20250512\_18R

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Le Riva Fight Club de Ouistreham connaît une croissance importante, particulièrement cette saison puisque 2 de ses boxeuses ont été repérées par l'Équipe de France de boxe et que d'autres membres sont parvenus à se qualifier au niveau national. Afin de les aider à assumer financièrement les déplacements dans le cadre de leurs compétitions, il est proposé d'octroyer au club la somme de 1 000 € au titre des subventions exceptionnelles.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**19) Demande de subvention exceptionnelle pour la SRCO : 3 000€**

DL20250512\_18S

Présents : 28

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

La SRCO a été mandatée par la Fédération Française de Voile pour organiser la Mini Transmanche 2025. Afin de compléter les apports déjà garantis par d'autres sponsors, la SRCO fait aujourd'hui appel à la Ville de Ouistreham pour l'aider à financer une partie du budget de l'épreuve, qui est estimé à près de 80 000€. En conséquence, il est proposé de lui octroyer la somme de 3 000 € au titre des subventions exceptionnelles.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

**20) Demande de subvention exceptionnelle pour le TCRB : 5 000€**

|                |               |            |                 |                        |           |          |
|----------------|---------------|------------|-----------------|------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_18T | Présents : 27 | Pouvoirs : | Abstentions : 1 | Suffrages exprimés :26 | Pour : 26 | Contre : |
|----------------|---------------|------------|-----------------|------------------------|-----------|----------|

En raison des travaux de réfection qui se tiennent aux Tennis couverts jusqu'en automne 2025, l'association Tennis club de Riva ne peut continuer à les exploiter, ce qui représente une carence significative dans son budget. De plus, l'association doit procéder au remplacement du chauffe-eau situé dans l'annexe attenante à leurs terrains extérieurs. Pour ces raisons, le club sollicite une aide de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une aide exceptionnelle de 5 000€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés<sup>3</sup>, valide la proposition.

**21) Demande de subvention exceptionnelle pour le TWIRLING BELLA CLUB : 1 000€**

|                |               |            |               |                        |           |          |
|----------------|---------------|------------|---------------|------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_18U | Présents : 28 | Pouvoirs : | Abstentions : | Suffrages exprimés :28 | Pour : 28 | Contre : |
|----------------|---------------|------------|---------------|------------------------|-----------|----------|

Le Twirling Bella Club de Quistreham sollicite une aide pour accompagner financièrement les déplacements de 2 de ses athlètes qui se sont qualifiées pour participer à des concours nationaux dans les Deux-Sèvres et en Vendée. Les frais étant estimés à 1 870 €, il est proposé de lui octroyer une aide exceptionnelle de 1 000€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présents, valide la proposition.

**Récapitulatif des subventions accordées :**

| ASSOCIATION                          | SUBVENTION (€) |           |               |            |
|--------------------------------------|----------------|-----------|---------------|------------|
|                                      | Vote BP2025    | Dde/prop° | Vote CM2      | Total 2025 |
| AILLEURS SOLIDAIRE                   | 0              | 240       | 240           | 240        |
| AJSCO FOOTBALL                       | 37 000         | 10 000    | 10 000        | 47 000     |
| AJSO BASKET                          | 32 000         | 6 800     | 6 800         | 38 800     |
| ANCIENS COMBATTANTS ET AFN           | 300            | 915       | 915           | 1 215      |
| APO - AMICALE PONGISTE DE OUISTREHAM | 6000           | 1 000     | 1 000         | 7000       |
| BADMINTON CLUB                       | 500            | 500       | 500           | 1 000      |
| CHORALE DE ORB                       | 1 000          | 3 000     | 3 000         | 4 000      |
| CLUB DE BOULES ET LOISIRS - CBL      | 0              | 7 500     | 7 500         | 7 500      |
| COLOR'PEPS CÔTE DE NACRE             | 500            | 500       | 500           | 1 000      |
| ECHIQUIER DE L'HIPPOCAMPE            | 0              | 300       | 300           | 300        |
| EMLA-4L                              | 0              | 500       | 500           | 500        |
| FAMILLES DES COMMANDOS KIEFFER       | 0              | 1 500     | 1 500         | 1 500      |
| JUMELAGE BRAINE L'ALLEUD             | 100            | 500       | 500           | 600        |
| KARATE PERFORMANCE CALVADOS          | 0              | 500       | 500           | 500        |
| LEON GAUTIER (fondation)             | 0              | 1 500     | 1 500         | 1 500      |
| LE REVE D'ELO                        | 0              | 1 500     | 1 500         | 1 500      |
| RIVA FIGHT CLUB                      | 800            | 1 000     | 1 000         | 1800       |
| SRCO                                 | 100            | 3 000     | 3 000         | 3 100      |
| TCRB                                 | 9 000          | 5 000     | 5 000         | 14 000     |
| TWIRLING BELLA CLUB                  | 400            | 1 000     | 1 000         | 1400       |
| <b>Total :</b>                       | <b>46 755</b>  |           | <b>46 755</b> |            |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour LE MAIRE empêché,

La 1<sup>ère</sup> adjointe

  
Catherine LECHEVALLIER



Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.

<sup>3</sup> Mme Segaud Castex ne participe pas au vote et M. Besombes s'abstient.